

ARRETE ARP N°2026-002
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 1^{re} CLASSE
ANNEE 2026

Le Maire de Cheval-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° MA-DEL-2024-04-03/11 en date du 03/04/2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,
Vu l'arrêté n° ARP-2021-100 en date du 31/05/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au **grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe** est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, échelon, ancienneté actuels à la date du 01/01/2026	Promouvable à partir de
M. LARINI Julien	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe, 10 ^e échelon, ancienneté : 7 mois 11 jours	01/01/2026
M. GARCIA Laurent	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe, 10 ^e échelon, ancienneté : 11 mois 11 jours	01/01/2026
Mme PERRIER Béatrice	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe, 9 ^e échelon, ancienneté : 10 mois 9 jours	01/06/2026



Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	2	2	4
Agents susceptibles d'être promus	2	1	3

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal de Nîmes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Comptable public de la Commune,
- transmis au Président du Centre de Gestion de Vaucluse,

Fait à Cheval-Blanc, le 01/01/2026


Le Maire

Christian MOUNIER

MAIRIE de CHEVAL-BLANC
(Vaucluse)